



Projet d'activités 2024

Rassembler et structurer le réseau des associations culturelles :

Consolider la vie statutaire et développer la relation entre les membres :

Les réunions statutaires sont non seulement constitutives de la vitalité d'un réseau, mais elles sont aussi l'occasion d'échanges d'informations sur les activités des membres de la COFAC N-A, et plus largement sur l'actualité de la vie culturelle et associative en région.

Depuis la crise sanitaire, la plupart des réunions se déroulent en visioconférence. Ce qui permet d'organiser des échanges finalement plus mobilisateurs, par suppression des contraintes engendrés par les longues distances et les temps de déplacement.

Élargir la composition de la COFAC N-A :

En lien avec la COFAC nationale, les représentants en région des Fédérations nationales qui la composent seront invités à participer aux instances de la Coordination régionale.

Par ailleurs, les Fédérations de dimension infra-régionale (anciennes régions...) seront aussi conviés à rejoindre la COFAC N-A.

Mutualiser et faire réseau ensemble :

Faciliter les relations entre Fédérations et associations membres de la COFAC N-A et les encourager à mutualiser leurs actions.

Structurer les services aux associations membres :

Assurer une veille sur l'actualité régionale et les divers dispositifs ou appels à projet : la COFAC N-A relaie régulièrement auprès de ses adhérents les informations reçues de l'État, de la Région ou de la COFAC nationale.

Participer à la vie du réseau national :

La COFAC N-A participe à un certain nombre de réunions statutaires de la COFAC nationale.

Un temps fort national est consacré chaque année aux COFAC régionales. *En 2023, cette rencontre se déroulera le 16 mai à Paris.*

Représenter le secteur associatif culturel :

Pour faire vivre la démocratie culturelle, et mettre en œuvre les droits culturels (et en particulier le droit à participer à la vie culturelle régionale), la COFAC N-A souhaite être représentée auprès des interlocuteurs publics et associatifs, afin de développer sa fonction d'interface entre institutions et réseaux associatifs.

Représenter les associations culturelles auprès des interlocuteurs publics :

Conseil régional et DRAC Nouvelle-Aquitaine : Une *Charte d'engagements réciproques*, déclinaison de la Charte signée entre la COFAC nationale et le Ministère de la Culture, a été signée le 21 décembre 2023 entre les représentants de l'État (DRAC Nouvelle-Aquitaine) et de la Région (service culture). En 2024, ainsi que prévu dans la Charte, une feuille de route viendra concrétiser les grandes orientations inscrites : elle permettra de mettre en place un plan d'actions et des indicateurs partagés. Aux termes de cette Charte, il est par ailleurs prévu que la COFAC N-A soit associée à tous les processus de concertation mis en place par l'État ou la Région qui pourraient la concerner. La COFAC N-A participe ainsi à l'élaboration du Contrat régional de filière (CRF) sur les métiers de la culture initié par la Région.

CESER : deux des membres de la COFAC N-A sont membres du CESER : Jany ROUGER en tant que représentant du Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine, Jean-Jacques EPRON en tant que représentant des Foyers ruraux. Indirectement, la voix de la COFAC N-A peut donc se faire entendre au sein de cette institution. *La sollicitation d'un poste de plein droit pour représenter la COFAC N-A dans la nouvelle mandature du CESER n'a pas fait l'objet d'une réponse positive, à notre grand regret.*

Représenter les associations culturelles au sein des regroupements associatifs :

La COFAC N-A est membre fondateur du *Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine (LMANA)*. Elle est représentée au sein du CA par deux personnes titulaires et deux suppléant.e.s. La COFAC N-A souhaite rester fortement impliquée dans la bonne marche du Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine.

Cet engagement au sein du LMANA (participation à la Commission consultative régionale sur les emplois associatifs, participation à la Commission régionale FDVA) permet d'avoir des relations régulières et privilégiées avec les représentants de la Région (élus et services) et de l'Etat (DRAJES en particulier).

Développer les partenariats avec les institutions et réseaux culturels :

Il serait souhaitable de nouer des liens avec les institutions ou grands réseaux culturels régionaux, en particulier :

- La COREPS (Commission régionale pour l'emploi et les professions du spectacle) : la demande de participation n'a pas abouti pour le moment.
- Les Agences régionales (L'A, OARA, ALCA).
- Le Réseau inter-filières, rassemblant les grands réseaux culturels (musiques actuelles, cinéma, arts visuels, librairies...)

Mettre en visibilité le secteur associatif culturel :

Contribuer à une meilleure connaissance (mutuelle et extérieure) et reconnaissance du secteur culturel associatif :

Rappelons que les réunions statutaires permettent d'assurer régulièrement une meilleure connaissance mutuelle des activités de chaque Fédération.

Développer les outils de communication : alimentation de la page dédiée à la COFAC N-A sur le site Internet de la COFAC nationale : <http://cofac.asso.fr/presentation-et-missions/les-cofac-regionales/cofac-nouvelle-aquitaine/#1517665587392-bba65f4b-cc54>

Développer la fonction de plaidoyer pour une meilleure reconnaissance de la COFAC N-A, et au-delà, du secteur qu'elle représente.

Poursuivre l'inventaire des associations culturelles du réseau COFAC, et actualiser le document de présentation de la COFAC N-A :

Une première cartographie a été réalisée en 2020, qu'il conviendra d'actualiser en 2024, en y incluant aussi les chiffres sur l'emploi (salariés permanents et intermittents du spectacle). Cet inventaire constitue un réel outil pour la reconnaissance de notre secteur. Il permet de visualiser l'importance du réseau de la COFAC N-A.

Viser à la reconnaissance des pratiques en amateur, et susciter leur soutien public :

Repérer et labelliser des centres de ressources pour les pratiques en amateur sur l'ensemble du territoire régional, ainsi que le préconise le rapport du CESER sur les droits culturels et les pratiques en amateur.

Ces centres de ressources, à gestion associative, contribuent, par leur singularité et leur complémentarité, au maillage culturel du territoire régional. Ils sont les acteurs d'une réelle coopération entre associations, conjuguant professionnels et amateurs.

Organiser des rencontres régulières :

Afin d'encourager la mise en place de coopérations entre associations, d'échanger les pratiques et expériences, des rencontres culturelles régionales pourraient être organisées chaque année.

En 2024, c'est dans le cadre du plan d'actions élaboré conjointement avec les services de l'État et de la Région suite à la signature de la Charte que pourra être prévue une rencontre sur une thématique à définir.